N° 1032. — IVme Année. 5ct Le Numéro. 5ct Mardi 6 Mai 1884.

L'IMPARTIAL

RÉSUMÉ DES NOUVELLES ET FEUILLE D'ANNONCES

Paraissant à la Chaux-de-Fonds, tous les jours excepté le Lundi.

Bureaux, 1, Rue du Marché, 1.
sera rendu compte de tout ouvrage dont il sera adressé un exemplaire à la Rédaction.

ABONNEMENTS & ANNONCES
Imprimerie Courvoisier, rue du Marché, 1
Chaux-de-Fonds
et rue du Collège, 309, *Locle.*

GARE DE CHAUX-DE-FONDS — SERVICE D'HIVER du 15 Oct. 1883

Arrivée de

GARES.	m.	m.	s.	s.	s.	s.
Locle . . .	5 —	8 57	1 27	3 17	5 42	8 22
Neuchâtel .	—	10 —	1 40	—	5 52	10 17
Genève . .	—	—	1 40	—	5 52	10 17
Bienne . .	8 42	11 47	2 10	—	5 27	10 27
Berne . . .	—	11 47	2 10	—	5 27	10 27

Départ pour

GARES.	m.	m.	m.	s.	s.	s.
Locle . . .	7 30	10 9	11 54	2 19	6 2	10 34
Neuchâtel .	5 18	9 7	—	1 40	5 52	—
Genève . .	5 18	9 7	—	1 40	—	—
Bienne . .	5 5	7 20	10 —	3 28	6 50	—
Berne . . .	5 5	7 20	10 —	3 28	6 50	—

PRIX D'ABONNEMENT, franco pour la Suisse
1 an, fr. 10, 6 mois, fr. 5»50, 3 mois, fr. 3.
Pour l'Etranger le port en sus.

PRIX DES ANNONCES
10 ct. la ligne ou son espace; prix minimum d'une annonce, 75 centimes.

— LUNDI 5 MAI 1884 —

Chaux-de-Fonds.

Foyer du Casino. — Soirée musicale donnée par la « Cécilienne », lundi 5, à 8 h. du soir.

Société fraternelle de Prévoyance. — Réunion du Comité, mardi 6, à 9 h. du soir, au Café Streiff.

Club du Mardi. — Réunion au quillier du Cercle, mardi 6, dès 8 ½ h. du soir.

Club des vieux garçons. — Réunion, mardi 6, à 8 ½ h. du soir, au local.

Café Français. — Concert donné par une troupe française, lundi 5 et jours suivants, dès 8 h. du soir.

Société du patinage et des bains publics. — Assemblée générale annuelle des actionnaires, mardi 6, à 8 ¼ h. du soir, à l'Hôtel-de-Ville.

Commission d'éducation
de la Chaux-de-Fonds.

Séance du jeudi 1er mai 1884.

Présidence de Louis Imer-Guinand.

Absents excusés : MM. W. Bech, E.-A. Bolle, Ch. Couleru-Meuri, Aug. Ducommun - Billon, Alf. Farny, Arnold Gagnebin, Arnold-Ami Girard, Henri Lehmann, A. Spuhler, Paul Mosimann, Charles Perret, Alf. Robert.

Absents non-excusés : MM. Meinrad Bloch, Louis Imer fils, Albert Michaud, Ch.-F. Redard, Charles Robert-Tissot, Paul Sandoz.

Il est fait lecture 1° des procès-verbaux des deux dernières séances de la Commission d'éducation qui sont adoptés, 2° des procès-verbaux du Comité des études du 29 octobre, du 3 et du 17 décembre 1883 ; du 9, du 14, du 28 et du 30 janvier 1884 ; enfin du 18 février.

I. *Nominations d'instituteurs.*

La Commission entend la lecture du rapport du jury sur les examens de concours pour pourvoir au poste de l'école du Reymond devenu vacant par la démission de M. Achille Vaucher. Sept candidats se sont fait inscrire ; quatre seulement se sont présentés. M. Paul Debrot ayant obtenu le plus grand nombre de points, le jury propose de nommer cet instituteur au Reymond. Ce choix est ratifié par la Commission d'éducation.

M. Daniel Mouchet nommé provisoirement en 3e n° 3 ayant obtenu un brevet de 1er degré aux derniers examens d'Etat est confirmé définitivement dans ses fonctions à ce poste.

II. *Projet d'une école de commerce à la Chaux-de-Fonds.*

M. le président donne lecture du rapport de la sous-commission nommée pour s'occuper de cet objet.

Ce document très étendu conclut à la création d'une école cantonale de commerce.

Le Comité des études par l'organe de M. Charles Wuilleumier-Robert communique à la Commission d'éducation le travail présentant l'opinion du Comité et concluant à la création d'une école municipale de commerce.

La discussion sur ces deux rapports fera l'objet de l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

En attendant les rapports seront imprimés après une conférence avec le Conseil municipal, puis distribués aux membres de la Commission d'éducation, aux membres du Conseil général et du Conseil municipal.

Sur la proposition de M. Charles Wuilleumier, la Commission d'éducation exprime en se levant ses remerciements à la commission de l'école de commerce et lui donne décharge de son mandat.

III. *Nomination de deux membres du Comité des études.*

Sont seuls présentés et nommés à l'unanimité MM. Arnold Neukomm et Charles Reymond.

La Commission d'éducation charge le Comité des études de s'entendre avec la commission d'éducation du Locle au sujet de la question des élèves-régents.

La séance est levée.

Au nom de la Commission d'éducation :

Le secrétaire, A. Ribaux. — *Le président,* Louis Imer-Guinand.

Chronique Suisse.

Tir fédéral de 1885. — Le comité central de la Société des carabiniers s'est réuni samedi à Aarau. Il a désigné, par 7 voix contre 4, Berne comme lieu du tir fédéral en 1885.

Cette décision a été saluée dans la ville fédérale par 22 coups de canon.

A son arrivée à Berne, le Comité central des carabiniers a été reçu devant la gare par un corps de musique. Un cortège aux flambeaux s'est organisé rapidement et a parcouru toutes les rues de la ville au milieu d'une foule énorme et d'un grand enthousiasme. Le soir il y a eu grande illumination.

Les Compagnies d'assurance. — On travaille en ce moment au Département fédéral du commerce et de l'industrie à l'élaboration d'une loi fédérale concernant les Compagnies d'assurance sur la vie.

Voilà une sage mesure.

Recettes des péages. — La recette des péages pour le mois d'avril est de 1,762,831 fr. 26 c., celle d'avril 1883 était de 1,740,796 fr. 34 ; c'est 22,034 fr. 92 en plus.

Dans les quatre premiers mois de l'année la recette accuse une plus-value de 214,044 fr. 92 c.

Nouvelles étrangères.

France. — M. Le Royer, président du Sénat, qui avait été atteint, au commencement du mois d'avril, d'une légère pneumonie, est aujourd'hui complètement rétabli et partira pour la campagne dès que le temps le permettra.

— Le préfet de la Haute-Loire a pris un arrêté suspendant de ses fontions la maire de Brives-Charensac. Un vol ayant été commis dans cette commune, le maire au lieu de le déférer au parquet, est intervenu auprès des victimes afin d'amener une transaction ayant pour but de soustraire le coupable à la justice.

— On télégraphie de Marseille au *Temps*, que le tribunal correctionnel de cette ville a condamné vendredi, à deux mois de prison et 100 francs d'amende un nommé Bayle, gérant d'un tripot, qui avait installé dans son établissement un billard sur lequel, avec des billes numérotées, on jouait une espèce de baccarat.

Sommé par le substitut, M. Capillery, de dire le nom de le personne qui le « soutenait » dans son exploitation, puisqu'il se vantait d'être soutenu, Bayle a déclaér que son protecteur était le secrétaire du commissairé central, M. Andrieu.

— La cour d'assises de Vaucluse a acquitté les onze vieillards condamnés par le tribunal correctionnel d'Avignon pour les scandales de l'Isle-sur-Sorgue.

Allemagne. — Un affreux malheur vient de désoler une honorable famille de Zittersheim (Alsace). Le sieur Heintz, appariteur de la mairie, était allé aux champs avec sa femme, laissant à la maison trois enfants. L'aîné, qui avait cinq ans, eut la funeste avec idée de jouer des allumettes. Un incendie se déclara, et lorsque les parents revinrent, les trois enfants avaient péri dans les flammes.

Espagne. — Un lieutenant-colonel a été arrêté à Madrid ; quelques civils et militaires ont été arrêtés à Cadix.

Des placards séditieux ont été affichés à Beja (Estramadure).

Une bande d'insurgés de la province de Gerone a été battue et s'est réfugiée en France.

Russie. — Un avis du gouvernement, publié vendredi annonce qu'on a découvert que plusieurs journaux libéraux sont en relations avec le parti révolutionnaire et mentionne spécialement le journal *Oletchestvenya Zapiski*, dont certains rédacteurs compromis ont été arrêtés.

La suppression du journal a été décidée en conseil spécial du cabinet.

Etats-Unis. — On signale des incendies dans les forêts des Etats de New-York, de New-Jersey et de Pensylvanie.

— Un grand incendie a éclaté dans la région houillère de Pennsylvanie. La ville de Brishin est entièrement détruite ; 3,000 personnes sont sans asile, plusieurs ont péri.

— La grève des employés de l'Union Pacific Railway est terminée, la Compagnie ayant rétabli l'ancien taux des salaires.

Les affaires d'Egypte.

Les avis de Massouah, en date du 19 avril, portent que, depuis deux semaines, on n'a reçu à Massouah aucun courrier de Kassala.

D'après le *Daily Telegraph*, le gouvernement égyptien a offert 5000 livres sterling au cheik soudanais qui ramènera Gordon pacha sain et sauf.

Le *Times* publie la note suivante :

« Nous continuons à recevoir des offres de souscription et parfois même des chèques se montant à des sommes respectables, dans le but de sauver le général Gordon. Nous avons reçu entre autres une lettre signée : « Une dame anglaise » et émanant d'une lady bien connue, qui offrait de verser 500 livres sterling si le *Times* voulait ouvrir une souscription pour subvenir à l'envoi de troupes abyssiniennes au secours de Kassala et de Khartoum, suivant l'idée suggérée par le docteur Gerbard Rohlfs.

» Pour des motifs déjà exposés, il nous est impossible d'ouvrir une pareille souscription ou de faire quoi que ce soit pour décharger le gouvernement de la responsabilité qui lui incombe. Nous renvoyons donc tous les chèques aux donateurs, avec nos remerciements. »

Nouvelles des Cantons.

BERNE. — M. le conseiller d'Etat Wattenwyl, directeur de la police bernoise, vient d'adresser aux préfets du canton une circulaire explicative sur l'arrêté interdisant les assemblées de l'Armée du Salut. Il regrette que celui-ci ait été mal compris par les agents du gouvernement et annonce que les réunions privées ne doivent en tout cas pas être troublées par la police.

— Un envoyé de la Nouvelle-Zélande, M. Laishely, s'est présenté vendredi chez M. Gobat, directeur de l'instruction publique du canton de Berne, muni d'une lettre de recommandation du ministre anglais en Suisse: il désirait visiter les écoles primaires de la ville de Berne. Sa visite achevée, il s'est rendu auprès de M. Schenck, conseiller fédéral, pour obtenir l'autorisation d'étudier dans tous ses détails l'organisation de notre Ecole polytechnique.

ZURICH. — La police a arrêté, mercredi dernier, un employé postal d'Ulm, qui s'était enfui de cette ville en emportant treize mille marks enlevés de la caisse postale. Il se donnait pour un détective wurtembergeois à la recherche d'un voleur émérite. Au moment de son arrestation, il était encore en possession de douze mille marks.

— L'ancien juge de paix Locher, qui a eu, à plusieurs reprises, maille à partir avec les tribunaux zuricois (il a même été condamné à une peine assez forte), est parti pour Rome; il doit avoir déclaré qu'il ne remettrait jamais les pieds à Zurich, «le canton de Zurich pourra bien se ruiner sans moi», aurait-il ajouté. Il est très probable que ce départ ne fera pas le bonheur d'un des amis de M. Locher, M. Næf-Wolf, qui l'a cautionné pour une somme de 10,000 francs.

FRIBOURG. — Les journaux catholiques publient la dépêche suivante:

» KAIFFA, (Palestine), 2 mai.

» Les pèlerins de Jérusalem partis de Marseille, le 24 avril, viennent de débarquer à Kaïffa, après une heureuse traversée. Nous sommes tous en bonne santé. Deux cents prêtres et près de 300 laïques font partie du pèlerinage. D'ici nous allons au Carmel. Ensuite nous reprendrons la mer jusqu'à Jaffa, pour nous diriger de là sur Jérusalem.

» *Les pèlerins fribourgeois.*»

VALAIS. — M. Gravier, médecin-dentiste, a été relâché de la prison de Monthey, où il avait été écroué; l'enquête, à ce qu'on assure, dit le *Confédéré* de Sion, aurait constaté que la femme dont il a été question est morte à Thonon des suites d'une maladie de poitrine.

(De notre correspondant particulier.)

Saint-Imier, le 5 mai 1884.

Hier dans la soirée, le jeune Auguste Bauer, ouvrier boucher chez M. Mühlimann, rue du Midi, à St-Imier, se trouvait mêlé dans une rixe avec des individus de langue italienne; l'un de ces derniers, Piémontais d'origine, frappa d'un coup de couteau A. Bauer qui s'affaissa et expira sans avoir prononcé une parole.

Le meurtrier, qui au premier moment s'était enfui du côté de la frontière neuchâteloise, a pu être arrêté par la gendarmerie; à 5 heures ce matin il était incaré à la geôle de St-Imier.

Chronique neuchâteloise.

*** *Bâtiment académique.* — Samedi prochain, 10 mai, à 2 heures de l'après-midi, aura lieu à Neuchâtel la cérémonie de la pose de la pierre d'angle du bâtiment académique en construction à l'extrémité de la promenade du Faubourg.

Le cortège précédé de la Fanfare de Neuchâtel comprendra les représentants des autorités cantonales, municipales et scolaires, le corps des professeurs, le personnel enseignant secondaire, les étudiants de l'Académie, les élèves du Gymnase cantonal, et ceux des écoles latines et secondaires.

Sur l'emplacement de la fête deux discours seront prononcés: un par M. le Dr Roulet, chef du Département de l'instruction publique qui consacrera la pierre d'angle selon les usages traditionnels; à la suite de ce discours on enfermera dans la crypte une boîte de plomb contenant de nombreux documents imprimés, ainsi que des monnaies et médailles qui auront pour but de renseigner les générations futures sur l'état actuel de la Suisse et du canton de Neuchâtel. — Le second discours sera prononcé par M. Dubois, recteur de l'Académie; après quoi le cortège sera licencié.

La fête se terminera le soir par un *commers* de MM. les étudiants auquel seront invités les participants à la cérémonie. (*Communiqué.*)

*** *Val-de-Travers.* — Le jeune J. K. âgé de 16 ans et demi prévenu d'homicide involontaire a comparu, la semaine dernière, devant le tribunal correctionnel du Val-de-Travers. Nos lecteurs se souviennent sans doute que le jeune K. est l'auteur de la mort de Virgile Leuba, de Buttes, survenue le 1er mars dernier.

Le Jury a déclaré J. K. coupable d'homicide par imprudence, tout en lui accordant le bénéfice des circonstances atténuantes. Aux termes de l'art. 170 du Code pénal, J. K. a été condamné à fr. 300 d'amende et aux frais.

Chronique locale.

*** *Le temps qu'il fait.* — Pendant la nuit de samedi à dimanche une pluie abondante est tombée et a continué, avec quelques intermittences, durant toute la journée d'hier. La nuit dernière, à minuit environ, un violent mais court orage, a éclaté sur nos montagnes. Ce matin la neige tombait de manière à blanchir les hauteurs avoisinantes. A midi le soleil nous adressait un faible sourire.

*** *Paroisse catholique chrétienne.* — Aux élections du conseil administratif de la paroisse et des délégués au Synode, qui ont eu lieu hier, les catholiques romains se sont complètement abstenus. Sur 192 bulletins délivrés, il y en a eu 186 de valables, chiffre des suffrages obtenus par les candidats libéraux, seuls en liste.

L'incendie de la Chaux-de-Fonds

DU 5 MAI 1794.

Il y a aujourd'hui (5 mai 1884) 90 ans qu'a eu lieu le grand incendie qui détruisit presque complètement le village de la Chaux-de-Fonds.

Des exemplaires de *L'Impartial,* ainsi que des autres journaux neuchâtelois, devant être enfermés dans la crypte de la pierre d'angle du bâtiment académique de Neuchâtel, nous avons pensé qu'il était on ne peut plus intéressant de publier le récit de ce sinistre, que nous empruntons à un ouvrage publié en 1795, et contenant des documents officiels. Voici donc cette page de l'histoire de notre grand village:

« Histoire abrégée de l'incendie de la Chaux-de-Fond qui arriva le 5 May 1794, à deux heures de la nuit, écrite sur un côté de la cloche. Détruites par l'incendie du 5 May 1794 qui consuma le clocher, le temple et la cure, avec 52 maisons et délogé 175 ménages au centre du village, et causa passé 700,000 écus de pertes. Refondues à la Chaux-de-Fond la même année par la communauté du dit lieu, messieurs J.-P. Robert, maire, D.-H. Sandoz, Lieutenant, J.-J. Brandt, Greffier, D. Vuillemin, H.-S. Humbert-Droz, Gouverneurs.

Et sur l'autre côté de la grosse cloche sont les vers suivants:

Des plus terribles feux vous nous fites renaître;
Ah! renaissez aussi! craignez le Souverain Maître!
Et que toujours nos sons réveillent en vos cœurs
L'amour du vrai, du juste et de vos bienfaiteurs.

Si vous n'avez la charité, vous ressemblez à l'airain qui résonne et à la cimbale qui retentit.
1 Corinth. Chap. 13, v. 1.

Cette cloche pèse 3200 livres.
Pour la seconde cloche. Pèse 1500 livres.

FEUILLETON DE L'IMPARTIAL 33

LES KOUMIASSINE

PAR

HENRY GRÉVILLE

La noce se ferait dans cette maison luxueuse; la comtesse l'appellerait «mon neveu» et lui meublerait un joli petit appartement; sa femme élégante, jolie, spirituelle, bonne musicienne, ferait les honneurs de sa maison. — Mes chefs viendront chez moi, se dit il, et, grâce à ma femme, mon avancement sera rapide...

Dans le fin fond de sa pensée, il se vit décoré de l'ordre de Sainte-Anne, première classe, chef de bureau, honoré, cossu... — Quand j'en serai là, pensa-t-il, je me payerai une petite cocotte...

Une petite cocotte... c'était son idéal. Mais tant qu'il ne serait pas marié, la chose n'était pas possible; et puis, cela compromet les gens qui veulent de l'avancement...

Tchoudessoff vint encore dîner deux fois; mais la réception fut moins brillante. Il vint sans cérémonie, et le repas fut bien meilleur que le dîner des parents pauvres. Lissa, plus réservée, parce qu'il y avait moins de monde, ne laissait pas cependant de surprendre sa tante par l'aisance de ses manières.

— C'est qu'elle fera une très bonne maîtresse de maison, se disait la tante en se félicitant de la belle éducation qu'elle lui avait donnée.

Un dimanche de février, la comtesse fit prier madame Gorof de passer chez elle. Elle la reçut fort amicalement, l'embrassa, l'appela «ma chère cousine» et lui dit sans ambages:

— J'ai trouvé un mari pour Lissa. C'est un excellent homme; des principes, une jolie position, cinq à six mille roubles de revenu. Votre fille aura six cents roubles par an pour sa toilette; c'est l'intérêt du capital que je lui donne en dot, et je lui ferai un joli trousseau; de plus, je meuble l'appartement et je paye la première année de loyer. Cela vous convient-il?

Madame Gorof, prise au dépourvu, ne pouvait que remercier. Elle exprima donc toute sa reconnaissance à la comtesse; mais, comme elle avait du sens, malgré ses défauts un peu vulgaires, elle se hasarda à demander:

— Le caractère de ce monsieur convient-il à celui de ma fille? A-t-elle du goût pour lui?

— Vous comprenez, ma chère cousine, dit la comtesse avec un sourire légèrement dédaigneux, que ce n'est pas au caractère de ce monsieur de s'accorder avec celui de votre fille. Une femme doit modeler son caractère sur celui de son mari, et c'est pour cela qu'il n'est pas mal de se marier jeune, pendant que le caractère est malléable.

Le comte Koumiassine était bien loin en ce moment-là; sans quoi, malgré son excellente éducation, il eût peut-être levé les bras au ciel, dans l'excès de son étonnement, à l'énoncé de cette maxime.

— Soit, dit madame Gorof encore indécise; mais Vassilissa a-t-elle du goût pour lui?

— Elle le reçoit fort bien, répondit la comtesse; que voulez-vous de plus? Vous ne voudriez pas, je suppose, qu'elle lui fît la proposition de l'enlever pour se marier un mois plus tôt.

— Vous me permettrez d'interroger ma fille? dit la mère, sentant pour la première fois de sa vie que sa parente l'avait de fait dépossédée de ses droits.

— Je vous prierai, au contraire, de ne pas lui parler de ce que je viens de vous communiquer. Je me suis abstenue de l'influencer, et, pour faire les choses en conscience, il faut la laisser libre de son choix.

Madame Gorof respira. Puisque la comtesse elle-même n'avait rien dit, elle n'avait pas à redouter de pression morale. Du moins, elle le croyait.

Le soir du même jour, mademoiselle Bochet fut priée de passer dans le boudoir où se règlaient ainsi les destins de toute la maison.

— Chère mademoiselle Bochet, lui dit la comtesse, j'ai l'intention de marier ma nièce d'ici peu. Votre tâche est achevée. Comme Vassilissa ira beaucoup plus dans le monde que sa cousine, votre présence auprès d'elle n'est plus indispensable; vous pouvez donc, à partir d'aujourd'hui, vous considérer comme absolument libre de tout engagement. Je crois inutile d'ajouter que, tant qu'il vous plaira de rester chez nous, vous serez la bienvenue.

— Pourrai-je accompagner mademoiselle Vassilissa dans ses sorties? demanda l'honnête fille.

— Non, chère mademoiselle Bochet, vous êtes absolument libre. Jusqu'au jour du mariage, Vassilissa sera accompagnée dans ses sorties par Justine Adamovna, qui a beaucoup de temps à elle.

— Alors, si Votre Excellence n'y voit pas d'obstacle, dit la Suissesse, je me retirerai après-demain chez une de mes parentes qui habite cette ville.

— Quoi! si tôt? fit la comtesse, qui aurait bien voulu faire un peu de générosité.

— Du moment que je ne suis plus utile à madame la comtesse, dit la gouvernante, je ne dois pas abuser de son hospitalité.

— Comme il vous plaira, mademoiselle, répondit la comtesse blessée.

Elle prit une enveloppe sur la table:

— Voici ce que je vous dois: il y a trois mois en surplus. J'aurais dû vous prévenir plus longtemps d'avance. Il est possible que vous ne trouverez pas à vous placer immédiatement... Vous voudrez bien ne pas m'offenser par un refus.

Mademoiselle Bochet s'inclina en silence. Au moment de quitter le boudoir, son pauvre cœur se serra si fort qu'elle fut obligée de s'arrêter. La comtesse se tourna à demi vers elle, croyant qu'elle voulait parler.

— Pourrai-je venir de temps en temps voir ces demoiselles et M. Dmitri?

Ce dernier nom réveilla la mauvaise humeur de la grande dame.

— Mais certainement, mademoiselle. Vous avez l'air de croire que je vous renvoie.

(*A suivre*)

Reproduction interdite pour les journaux n'ayant pas traité avec la Société des gens de lettres.

Accourez, ô mortels! quand mes sons retentissent
J'avertis du devoir, ou j'instruis du danger.
Que vos besoins communs, vos périls vous unissent,
Atômes d'un instant! sachez vous supporter.

Pour la troisième. Petite cloche du Plaid. Pèse 500 livres.

Pour la Justice et pour la loi,
Craignez Dieu, honorez le Roi.

» Le Gouvernement étant informé que soit par animosité, soit par légèreté, l'on s'est permis de répandre le bruit injurieux pour tout l'Etat, que l'incendie qui vient de consumer le village de la Chaux-de-Fonds, est l'effet des dissensions qui ont agité les habitants de ces quartiers-là, a jugé convenable pour désabuser le Public, d'insinuations aussi odieuses que mal fondées, de faire imprimer le présent verbal, dressé dans l'objet de remonter à la cause de ce désastre, et de connoître toutes les circonstances qui l'ont accompagné. On y verra que le feu a pris à la cheminée de Daniel Grisard; et le Gouvernement est informé que cette cheminée, qui étoit en bois, ainsi que le plancher de la cuisine, a déjà occasionné il y a deux ans une alarme de feu; qu'au dessus de cette cuisine étoit entre autres objets un tonneau d'huile qui s'est enflammé; et quant à la caisse de poudre à canon, le Gouvernement est encore informé que cette caisse qui contenoit environ quarante-cinq livres, avoit fait partie de la masse de Victor Pictet, ensorte qu'elle n'a pas été déposée clandestinement dans la maison de Daniel Grisard.

Ces diverses circonstances, jointes à celles que présente le verbal, autorisent le Gouvernement à annoncer sa juste animadversion, et son intention de sévir rigoureusement contre tous ceux qui oseroient encore, sans en fournir de preuve, entretenir et accréditer ces odieuses insinuations susmentionnées.

Après le malheur que viennent d'essuyer les habitants de la Chaux de Fonds, et qui leur causa une perte d'environ quinze cent mille francs, le Gouvernement s'assure qu'ils verront avec le sentiment de la reconnaissance, les soins qu'il prend pour éloigner tout ce qui pourroit tendre à affoiblir le juste intérêt que l'on doit à leur bien triste situation et qu'ils s'empresseront à concourir à ses vues paternelles, en cherchant à se concilier, par le rétablissement de la concorde et de la bonne harmonie entre eux, la bienveillance unanime de tous leurs compatriotes. *(A suivre.)*

Dernier Courrier.

St-Imier, 5 mai. — A la votation, qui a eu lieu hier, pour les catholiques, la victoire est restée aux libéraux; les catholiques romains se sont complètement abstenus.

Zurich, 5 mai. — Le gouvernement a été réélu hier ainsi que la généralité des membres du Conseil cantonal.

Glaris, 5 mai. — La landsgemeinde a refusé hier le rétablissement de la peine de mort.

Paris, 5 mai. — Aux élections muicipales de Paris sont élus 7 membres de la droite parmi lesquels le fils Dufaure, seize républicains indépendants, deux opportunistes parmi lesquels le chirurgien Desprès qui protesta contre la laïcisation des hôpitaux, et 24 autonomistes. 33 ballottages sont probables. On compte sur quatre nouveaux succès de la droite dans le ballottage. Dans la plupart des autres ballottages les autonomistes paraissent devoir vaincre les opportunistes.

Madrid, 4 mai, — Une bande d'insurgés commandée par le cabecilla Estartas, qui autrefois était carliste et qu'on dit aujourd'hui à la solde de Ruiz Zorrilla, a été dispersée par les carabiniers au mont Saint-Miguel. Estartas et ses hommes ont pu gagner la France.

Dans les environs de la Seo de Urgel, le télégraphe a encore été une fois coupé.

On répète que M. Sivela a été chargé de présenter au gouvernement français des observations au sujet des réfugiés espagnols en France. M. Ruiz Zorrilla n'a pas quitté Genève, quoi qu'on ait dit.

Londres, 4 mars. — On mande de New-York, que la barque norvégienne *Alantine* de Drammen a fait naufrage en vue de l'île Madeleine. Dix-neuf personnes ont péri, le second contremaître survit seul.

Rome, 4 mai. — L'université de Naples a été fermée à la suite de désordres parmi les étudiants. Un grand nombre d'entre eux sont libres-penseurs et ont protesté contre la création d'une société religieuse par un petit nombre d'étudiants cléricaux.

Choses et autres.

Le maître pose une question à un de ses élèves. Celui-ci reste muet.

— Cette question t'embarrasse? lui dit le maître.

— Oh non, ce n'est pas la question qui m'embarrasse, c'est la réponse!

* * *

A propos des finances, on discutait dans les couloirs de la Chambre des députés, à Paris, l'assiette de l'impôt.

— L'assiette de l'impôt! l'assiette de l'impôt! dit M. X., voilà une explication stupide. Il n'a pas d'assiette, l'impôt.

— Il n'a pas d'assiette? Si fait! répliqua un sénateur qui passe pour avoir de l'esprit. Et si l'assiette est si souvent vide, c'est qu'en France l'impôt a non-seulement une assiette, mais trop de pique-assiettes!

ÉTAT CIVIL DE LA CHAUX-DE-FONDS

Du 28 avril au 4 mai 1884.

Naissances.

Alice, fille de Henri-Gustave Jequier, Neuchâtelois.
Brunhilde-Philippine-Charlotte, fille de Sébastien Mayr, Bavarois.
Jules-Albert, fils de Jules-Albert Bourquin, Bernois.
Marguerite, fille de James Robert, Neuchâtelois.
Zélie-Albertina, fille de Arthur-Constant Matthey-Junod, Neuchâtelois.
Léopold-Charles-Frédéric, fils de Léopold-Auguste Bessire, Bernois.
Bernard, fils de Bernard Kocher, Badois.
Jean-Louis, fils de Jean Wessner, Neuchâtelois.
Félix, fils de Denys-Fridolin Progin, Fribourgeois.
Lina-Bertha, fille de Pierre-Adolphe Imhoff, Bernois.
Emile, fils de Jean-Ulrich Stauffer, Bernois.
Ernest, fils de Nicolas Jutzi, Bernois.
Ida-Rosa, fille de Karl Kropf, Bernois.
Jeanne-Alice, fille de William-Adolphe Aubert, Vaudois.
Camille-Edmond, fils illégitime, Wurtembergeois.
Alfred-Georges, fils de Karl-Albert Nüding, Wurtembergeois.
Théodore, fils de Edmond Becker, Neuchâtelois.

Promesses de mariage.

Auguste-Alfred Duperret, veuf de Zélie Debelly, horloger, Vaudois, et Elisa-Emilie Bachmann, horlogère, Bernoise.
Jules Robert-Charrue, veuf de Lucie née Jean-Mairet, horloger, et Mélanie Humbert, sans profession, les deux Neuchâtelois.
Frédéric-Alphonse Droz, agriculteur, Neuchâtelois, et Julie Kaiser, cuisinière, Fribourgeoise.
Albert Grandguillaume-Perrenoud, horloger, et Isabelle-Rosalie née Guinchard, divorcée de Paul-Henri Ducommun-dit-Verron, sans profession, les deux Neuchâtelois.
Christian Kernen, fondeur, et Marie-Anne-Joséphine Seidler, horlogère, les deux Bernois.
Théodore Merki, commis, Zuricois, et Amélie-Rosalie Pfeiffer, tailleuse, Neuchâteloise.
Louis-Raoul Perroud, comptable, Neuchâtelois, et Marie Schmidt-dit-Bailly, professeur de musique, Française.
Gottfried-Georges Moritz, teinturier, Alsacien, et Louise-Victorine Blanchet, sans profession, Française.

Mariages civils.

Henri-Alexandre Jeanneret, horloger, et Cécile-Emma Thiébaud, horlogère, les deux Neuchâtelois.
Arnold Stark, architecte, Thurgovien, et Amélie-Adèle Stark, sans profession, Appenzelloise.
Samuel Steiner, faiseur de ressorts, et Maria Mathys, tailleuse, les deux Bernois.
Louis-Edouard Droz, comptable, et Clémence née Chateau, veuve de Charles-Oscar Montandon, sans profession, les deux Neuchâtelois.
Jean Geiser, horloger, Bernois, et Laure-Angèle Robert, horlogère, Neuchâteloise et Bernoise.
Joseph Stalder, tailleur de pierres, Lucernois, et Anna Gertsch, blanchisseuse, Bernoise.
Jules-Samuel-Jean Senaud, découpeur-mécanicien, Fribourgeois, et Louise-Cécile Robert, horlogère, Neuchâteloise.
François-Martin Bonvallat, garde municipal, Bernois, et Marie-Philomène Sapin, cuisinière, Fribourgeoise.

Décès.

14764 Adamir-Louis Guillaume-Gentil, né le 9 février 1884, Neuchâtelois.
14765 Henri-Léon Ducommun-dit-Verron, horloger, né le 21 janvier 1862, Neuchâtelois.
14766 Bernard Kocher, né le 27 avril 1884, Badois.
14767 Berthe-Alice Girardin, née le 22 novembre 1881, Bernoise.
14768 Marie-Julie née Rati, épouse de Christian Hadorn, née le 3 mars 1821, Bernoise.
14769 Johann-Georges Metzger, époux de Frédéricka née Schneider, né le 14 mars 1821, Bavarois.
14770 Joseph-Lucien Humbert-Droz, né le 23 avril 1884, Neuchâtelois.

Banque Fédérale, Comptoir de Chaux-de-Fonds

COURS DES CHANGES, le 5 Mai 1884.

	TAUX de l'escomp.	Courte échéance. demande	Courte échéance. offre	2 à 3 mois demande	2 à 3 mois offre
France.....	3	100.—	—	100.—	—
Belgique.....	3½	99.85		99.90	
Allemagne.....	4	123.20	—	123.40	
Hollande.....	3½	208.50		208.50	
Vienne..	4	207.—		207.—	—
Italie, ...	4½	99.90		100.—	
Londres	2½	25.13		25.15	
Londres chèque		25.14			
Espagne	5	4.87	—	4.87	
Barcelone.....	5	4.88	—	4.88	
Portugal.....	5	5.47		5.47	
Russie.....	5	2.50		2.50	
Scandinavie....	5	1.37	—	137	—
BBque Allemand^{s}	p^{r} 100	123.10	123.50		
20 Mark or.....		24.65	24.72		
BBque Anglais..		25.10			
Autrichiens	p^{r} 100	207.—			
Roubles.....	p^{r} 100	2.50			
Doll. et coup...	p^{r} 100	5.10	—		

Escompte pour le pays 3½ à 4½ %.
Tous nos prix s'entendent pour du papier bancable.

Le revers de la médaille.

Tout ce que la civilisation avancée nous procure, n'est pas toujours à notre avantage. Comme tout, dans le monde, a ses deux côtés, de même avec le raffinement de notre manière de vivre actuelle, nous avons donné droit de cité à bien des inconvénients.

Qui voudrait prétendre, par exemple, que notre existence moderne, si absolument différente de celle de nos pères, n'est pas la cause de tant de maladies, qui étaient auparavant peu ou pas connues, tandis qu'aujourd'hui elles sont répandues partout? C'est ainsi que l'anémie, la chlorose et la légion de maladies qui en sont les conséquences, doivent être attribuées à une mauvaise composition du sang, amenée par toutes ces causes diverses.

Il n'est pas rare aujourd'hui de voir tout-à-coup de fraîches jeunes filles ou de robustes jeunes femmes languir sans cause connue. Une pâleur particulière recouvre ces joues jadis si roses, la gaîté disparaît et fait place à une irritabilité nerveuse; la digestion est troublée, ce que prouvent assez suffisamment les renvois, le ballonnement du ventre, les coliques, les embarras de respiration, etc. On cherche trop souvent à attribuer ces symptômes à des causes naturelles, telles qu'une croissance précipitée, et seulement lorsqu'il y a changement subit de couleurs, faiblesse générale, nausées et vomissements, syncopes, palpitations de cœur et de légers accès de fièvre, on cherche alors du secours.

C'est une grande faute, car on devrait toujours, aux premiers symptômes de chlorose ou d'anémie, prendre aussitôt des mesures énergiques, parce que le mal est bien plus facile à guérir dans sa première période que lorsqu'il a pris de profondes racines. La Brochure écrite par le célèbre médecin en chef d'hôpital, le Dr Liébaut, dans un langage facile à comprendre pour tout le monde, donne des renseignements précieux sur la marche à suivre dans ces cas, pour obtenir en très peu de temps une guérison complète de ces maladies.

La Brochure du Dr Liébaut, « La Régénération », dont nous recommandons la lecture à chacun, est en vente, à Zurich: Librairie de M. Müller, Rennweg 51; à Genève: Librairie Th. Müller, Place du Molard 2. 1745

Dans l'intérêt de tous les parents je saisis l'occasion de recommander **le collier électro-moteur** de Messieurs Gehrig, frères, à Berlin, Besselstrasse, 16, comme le meilleur et le plus sûr moyen pour faciliter la dentition des enfants; ainsi, mon petit-fils, atteint dans sa dentition par une fièvre violente, fut délivré par l'emploi du collier en question déjà après 12 heures de toute fièvre et de tout malaise. Les gencives, auparavant si gonflées et enflammées furent bientôt percées par les dents et toute crainte sérieuse fut rapidement écartée.

Mme DE LUHMANN.

Stolzenburg, près Locknitz, le 1er février 1860.

Dépôt général pour la Suisse romande: chez M. J.-V. Quilleret, rue Neuve, 16. — En vente: chez M. W. Bech, pharmacien, place Neuve, (Chaux-de-Fonds). 1746

Hygiène du corps.

Pour la conservation de la santé, tous les médecins conseillent de dégager l'estomac et les intestins, à l'aide de purgatifs légers, pris de temps en temps. Celui qui convient le mieux à cet usage est certainement le **Thé Chambard**, dont le goût agréable convient aux personnes de tout âge et de tout sexe. Il peut se prendre à toute heure du jour, sans dérangement ni fatigue. 1747

Chaque soir, dès 6 heures on peut se procurer **L'Impartial** au prix de 5 cent. le numéro, chez M. **Paul Jean Richard**, négociant, débit du sel, Serre, 73.

Municipalité de la Chaux-de-Fonds

Le Conseil municipal met au concours les travaux de serrurerie, ferblanterie, gypserie et couverture du Collège et du Bâtiment pour l'Ecole d'Horlogerie.

Les cahiers des charges peuvent être consultés au Bureau des Travaux publics, qui recevra les offres cachetées et avec l'inscription « *Soumission pour travaux* » jusqu'au 13 Mai courant.

Chaux-de-Fonds, le 3 Mai 1884.

1732-3 **Conseil municipal.**

Société Fédérale de Gymnastique
L'ABEILLE

COURSE DU PRINTEMPS

Dimanche 11 Mai,

ITINÉRAIRE: **Les Gorges de l'Areuse,** par la Sagne, les Ponts, et Noiraigue.

Tous les sociétaires, ainsi que les amis de la Société sont cordialement invités à y participer.

Le Comité.

Rendez-vous au Café WEBER, à 4 1/2 heures, départ à 5 1/2 heures. 1736-4

Concours

Le Cercle de l'Union, à la Chaux-de-Fonds, met au concours les différentes fournitures d'ameublement nécessaires à l'agencement de son nouveau local, en construction, rue du Premier Mars.

Ces fournitures consistent en **tables, chaises, billards, rideaux, draperies, stores, tapis, glaces, pendules, appareils à gaz, porte-allumettes, sonnerie électrique, boules et quilles en caoutchouc pour 2 jeux,** etc.

Les soumissions, avec échantillons, dessins, prix, etc., seront reçues jusqu'au **30 juin prochain,** chez M. CLODIUS GONDY, rue Léopold Robert 66, où l'on peut prendre connaissance du cahier des charges. 1733-5

Blanchisseuse.

Une **bonne blanchisseuse** de Neuchâtel, venant de s'établir aux Eplatures, n° 2, se recommande aux personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance pour de l'ouvrage à la maison ou en journée; lessives aux cendres et prix excessivement bas.

1724-3 **Emma Guyot.**

-- A louer --

pour St-Martin prochaine, 11 novembre 1884, **un grand appartement** de cinq pièces, un cabinet et dépendances, avec grand corridor, exposé au soleil levant, rue de la Balance 10 A, au premier étage au-dessus de l'entresol.

Un appartement de 2 pièces, un cabinet, cuisine et dépendances, situé à l'ancien Manège 19, 3me étage. — S'adresser à M. Jules Boch, Balance 10. 1734-3

Le vieux bonhomme des outils aux douzièmes, vit-il encore ? ?

Où est-il ? ? 1731-3

BANQUE FÉDÉRALE
Comptoir de la Chaux-de-Fonds

Nous émettons dès ce jour de nouvelles obligations de notre Banque en coupons de fr. 500, fr. 1000 et fr. 5000 à 4 %, pour la durée de 3 ans et avec avertissement réciproque de 3 mois; jouissance du 31 Juillet.

1612-4 **La Direction.**

Le dépôt

de M. **Numa Girard,** du Chemin Blanc est, dès ce jour, chez M. **Jacob Stotzer,** boulanger, rue de la Boucherie 4. 1727-3

A louer

On offre à louer, pour tout de suite ou pour St-Martin 1884, un grand appartement de six pièces et dépendances, situé dans un des beaux quartiers du village.

S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 1693-3

Changement de domicile
M. G. KOCH-HAAS
doreur sur bois

précédemment associé de Mme **Meyer,** a l'avantage d'annoncer à sa bonne et nombreuse clientèle que dès ce jour son magasin et son domicile sont transférés

10 a, Rue du Premier Mars, 10 a

ancien magasin de M. E. STING.

Il saisit cette occasion pour se recommander pour tout ce qui concerne son état, soit la Fabrication de cadres pour tableaux à l'huile, redorages et encadrements de tous genres. — Arrangement de fleurs mortuaires. — Grand assortiment de glaces, tableaux, galeries, bois sculptés, porte-manteaux et divers autres articles.

Grand choix de STORES PEINTS et en coutil.

Prix exceptionnellement bon marché. 1625-1

OUVERTURE
du magasin de COMESTIBLES & EPICERIE

5, Rue Neuve, 5

--- le 1er Mai 1884 ---

1687-4 Se recommande **L. Thiébaud.**

ALLIANCE ÉVANGÉLIQUE
Réunion de la Combe-Boudry

Ces réunions, qui se tiennent le second Dimanche de chaque mois, à 2 heures et demie de l'après-midi, de Mai en Octobre, auront également lieu cette année pour autant que le temps le permettra.

Tous les chrétiens y sont cordialement invités. 1723-2

SOCIÉTÉ
du Patinage et des bains publics.

Conformément à l'art. 22 des statuts, le Comité d'administration convoque MM. les actionnaires en assemblée générale annuelle sur **mardi 6 mai** 1884, à 8 1/4 heures du soir, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, à Chaux-de-Fonds.

ORDRE DU JOUR

1° Rapport général sur l'exercice 1883-1884.
2° Rapport de caisse.
3° Rapport des vérifications des comptes.
4° Fixation du dividende.
5° Renouvellement du Comité.
6° Propositions diverses.

NB. — MM. les actionnaires devront être porteurs de leurs titres.

AU NOM DU COMITÉ:
Le Président, M. BAUR.
1113-1 *Le Secrétaire,* Ad-Ai GIRARD.

Société Neuchâteloise d'Aviculture
GRANDE EXPOSITION
de Volailles
à **Neuchâtel** (Avenue du Crêt)

les 8, 9, 10 et 11 Mai 1884, de 9 heures du matin à 6 heures du soir.

350 lots représentant plus de 1000 animaux divers:

Poules, Canards, Oies, Dindes, Pigeons, Pintades, Faisans, Oiseaux chanteurs exotiques et du pays; plus un grand nombre de lapins des plus belles espèces.

L'Exposition sera pourvue d'un **buffet.**

Samedi 10 Mai, à 10 heures du matin, distribution des prix.

11 heures, Assemblée générale.

1 heure, banquet à l'exposition.

Une grande partie des lots exposés seront achetés pour une loterie dont le tirage aura lieu le Lundi 12 Mai. 1596-2

Des billets de loterie sont en vente à la Chaux-de-Fonds: chez MM. H. Wægeli, tabacs et cigares et Matthey-Junod, épicier, ancienne poste.

Enchères publiques.

Le mercredi 7 mai prochain, dès les 10 heures du matin, il sera vendu aux enchères, sous le couvert municipal:

Des **meubles de café,** comprenant: plusieurs tables, chaises, pendule, tabourets, lampes à suspension, abat-jour en fer, bouteilles et verrerie, etc.

Des **meubles de ménage,** tels que: canapé, table ronde, table de nuit, armoire, potager, vaisselle et batterie de cuisine. Outils aratoires, entr'autres: un char à échelle, une baratte, des faux, rateaux, fourches, pioches, pelles, coupe foin, etc. 1611-1

Remède éprouvé contre
L'ASTHME
PHARMACIE PAREL
Chaux-de-Fonds. 1730-16

Enchères publiques.

Mercredi 7 mai 1884, sous le couvert municipal

- Grande Vente -

de tous les articles provenant du **Petit Bazar du Bon marché.**

Avis à tous les détaillants. 1706-2

18 Mai
Marie Magdeleine

1685 4

Emprunt. On demande à emprunter, contre bonnes garanties, une somme de **huit à dix mille francs.**

S'adresser en l'Etude du notaire **H. Lehmann, rue de l'Hôtel-de-Ville 8.** 1671-2

Mme MARIE FRANK
sage-femme diplomée

se recommande aux dames de la Chaux-de-Fonds et des environs pour tout ce qui concerne sa profession. Elle espère, par des soins assidus, mériter la confiance des personnes qui voudront bien s'adresser à elle. — Son domicile est **Rue du Soleil, n° 5.** 1598-2

☛ Pendant quelques jours seulement est engagé à la
Brasserie Hauert
le petit sommelier 1721-2
Balthazar Zimmermann.

Le cousin de Constantinople se souvient de sa chère cousine et désire lui écrire quelques lignes; serait-elle assez gracieuse pour lui faire parvenir de ses nouvelles à l'adresse « **Souviens-toi,** » poste restante, succursale Chaux-de-Fonds. 1744-1

Poussettes

Haute Nouveauté. Choix immense.

Grand Bazar Rue Léop. Robert 31

A. Schœnbucher. 866-19

Sage-femme.

M. le Docteur ALBRECHT, professeur agrégé à l'Université de Berne, docteur à Neuchâtel, et M. REYNIER, docteur à Neuchâtel, recommandent vivement Madame **Dotti,** sage-femme et garde-malades, ayant eu, à différentes reprises, l'occasion de s'assurer de ses connaissances et de son dévouement.

— 6, Rue de l'Industrie, 6 —
au second étage. 1660-3

LE
Bazar Neuchâtelois
est transféré
PLACE NEUVE
ancien magasin de tabac
de M. **F. Bourquin.**

1490-1

Entrepreneur de menuiserie
et parqueterie.

M. **Josué Lanfranchi-Muriset,** s'étant retiré de la maison LANFRANCHI frères, il a l'avantage d'annoncer qu'il vient d'ouvrir un atelier 1712-3

11, Rue des Granges, 11
derrière l'hôtel du Lion d'Or.

Il se recommande à son ancienne clientèle et au public en général pour tous les travaux concernant son métier, à l'exécution desquels il apportera tous les soins.

-- Repassage à neuf. --

Mlle **Marie Gerber,** rue de l'Hôtel-de-Ville 23, se recommande pour sa spécialité de repassage à neuf. Chemises, cols, rideaux, jupons, etc.

Prix modérés. 1668-2

Le domicile de
Mlle NICOUD, repasseuse
est transféré
2, Rue du Rocher, 2

Elle se recommande pour tous les ouvrages concernant son métier de repasseuse à neuf. 1705-3

Tailleuse.

Mlle **Sophie Nardin,** rue du Grenier 22, venant de s'établir dans la localité, se recommande aux dames pour les ouvrages concernant sa profession, soit en journée, soit à la maison; elle espère, par un travail prompt et soigné, mériter la confiance qu'elle sollicite. 1524-2

SOCIÉTÉ DU CASINO
Chaux-de-Fonds.

Une **assemblée générale extraordinaire** des actionnaires de la Société du Casino est convoquée pour le **lundi 26 mai** 1884, à 5 heures du soir, au Foyer du Casino.

ORDRE DU JOUR :

1° Réorganisation de la Société et adoption des nouveaux statuts.
2° Proposition concernant le remboursement des Bons d'Emprunt.
3° Nomination des contrôleurs.
4° Nomination du Conseil d'Administration.
5° Divers. 1638-3

Municipalité de la Chaux-de-Fonds

Le public est prévenu qu'à teneur de la Loi fédérale sur les élections et votations fédérales, le rôle des électeurs est déposé au Bureau municipal, où l'on peut en prendre connaissance dès ce jour.

Les électeurs qui n'auraient pas reçu le nouveau bulletin (papier jaune), leur indiquant le Numéro Matricule de leur inscription au registre, peuvent le réclamer au Bureau municipal, les 8 et 9 Mai courant. Ce bulletin doit être présenté au Bureau électoral.

Les électeurs qui n'auraient pas reçu un exemplaire des Lois soumises à la votation populaire, peuvent se les procurer gratuitement à la Préfecture et au Bureau municipal.

Chaux-de-Fonds, le 1er Mai 1884.

1684-2 **Conseil municipal.**

Gorges de l'Areuse.

Au nom du Comité de Colombier, **Mademoiselle Eugénie Nicolet, rue du Parc 43,** et **Mademoiselle Borel, à la Cure,** recevront avec reconnaissance, jusqu'au 14 Mai, les dons destinés à la vente en faveur du **sentier des Gorges de l'Areuse.**

La liste des dons paraîtra prochainement. 1662-3

Terrain à vendre à Bienne.

A vendre, dans une des plus belles et plus saines situations de la ville de Bienne, un terrain en nature de vignes, comme chésal à bâtir, d'une superficie de 13,722 pieds carrés, magnifique vue sur les Alpes et la ville, eau et gaz à proximité. Ce terrain conviendrait particulièrement aux personnes qui aimeraient vivre paisiblement, tout en étant assez rapprochées de la ville.

S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 1683-3

LOTERIE
de la Société de Gymnastique
des Eplatures.

Des billets sont en vente dans les principaux cafés des Eplatures, chez tous les sociétaires et à la Chaux-de-Fonds chez MM. **Chatelain Capt, Hôtel National, Sauser, café du Télégraphe.** 1241-3

Les lots seront exposés 15 jours avant le tirage. — Les personnes généreuses qui s'intéressent à la Société et qui voudront bien faciliter la réussite de la loterie qu'elle organise, sont informées que les dons sont reçus avec reconnaissance chez M. Arnold Beck, président, à la Bonne-fontaine.

Au magasin
JOS. QUADRI
— 6, Place Neuve, 6 —
Spécialité de Cafés
à prix réduits
— pour provision de ménage. —
Saucisson de Bologne. 1548-5

Mise à ban.

Ensuite de permission obtenue, M. Ctin FARNY fait mettre à ban, pour toute l'année, la propriété qu'il possède, aux abords de la grande route, aux Cornes-Morel.

Défense formelle est faite d'y pratiquer des sentiers, d'endommager les barrières.

Les contrevenants seront dénoncés et poursuivis selon la Loi.

Chaux-de Fonds, le 26 Avril 1884.

Publication permise

Le Juge de paix

1600-2 ULYSSE DUBOIS.

LE GRAND BAZAR DE CHAUSSURES DE MAYENCE
a l'avantage d'annoncer l'arrivée de
tous les nouveaux articles pour la saison d'été

Par suite d'achats considérables à des conditions exceptionnelles, il est à même de tenir tête à toute concurrence tant en ce qui concerne la grande variation des articles, la solidité des marchandises que sous le rapport des prix. 907-8

Afin d'augmenter toujours le débit, il vendra :

Une paire de souliers d'enfants, à lacer, vernis	fr. 1»60	Une paire de bottines pour hommes, doubles semelles, très solides	fr. 11»75
Une paire de souliers d'enfants, à lacer, chagrin	» 1»70	Une paire de pantoufles	» 1»25
Une paire de souliers pour garçons et fillettes, haute tige, à crochets	» 4»50	Une paire d'espadrilles	» —»95
Une paire de bottines pour dames, talons élégants	» 6»—		

12, Place du Marché — CHAUX-DE-FONDS — Place du Marché, 12

TONKIN
Liqueur stomachique, préparée par G. Winkler & Cie
à Russikon (Zurich).

Cet excellent stomachique, préparé avec des herbes et d'autres produits naturels, possédant des vertus hygiéniques, offre à chacun un **liqueur agréable et saine.**

Nous en référant à beaucoup de certificats, nous recommandons l'emploi de notre liqueur contre les dérangements de l'estomac, les crampes d'estomac, les palpitations, la toux, les coliques. Prise régulièrement elle procure de l'appétit et favorise la digestion. On l'emploie mélangé avec de l'eau contre les vomissements et la diarrhée des petits enfants.

Tonkin ferrugineux

Comme fortifiant pour le sang et dépuratif, cette liqueur se recommande particulièrement aux femmes et jeunes filles. Elle agit très efficacement contre l'anémie, le manque de sang, les affaiblissements.

A chaque flacon sont joints des certificats et des explications sur la manière de prendre ces deux élixirs.

PRIX DU TONKIN par flacon entier, **fr. 2»50**; le 1/2 flacon, **fr. 1»50**
» » TONKIN FERRUGINEUX, par flacon **fr. 2.** 860-14

DÉPOTS à

Chaux-de-Fonds: Ch. SEINET, comestible.
Locle: J. BURMANN, pharmacien.
Neuchâtel: A. DARDEL, »
Neuveville: J. IMER, pharmacien.
St-Imier: J. AESCHLIMANN, pharmacn.
St-Blaise: ZINTGRAFF, pharmacien.

Boites argentées et dorées

RÉARGENTURE DE COUVERTS DE TABLE

M. **Auguste BARBEY, argenteur et doreur sur métaux,** rue des Terreaux 9, Chaux-de-Fonds, se charge de la remise à neuf, soit de la réargenture des services argentés dits **Ruolz,** ainsi que de tous autres objets.

Boîtes argentées et dorées

Ouvrage solide et soigneusement fait. — Exécution prompte. 1053-3

Argenture — Dorure

9 — Rue des Terreaux — 9

Pour cause de fin de bail
LIQUIDATION GÉNÉRALE de toutes les marchandises
du BAZAR PARISIEN
Place de l'Hôtel-de-Ville 5, Chaux-de-Fonds. 1356-8

RABAIS SUR TOUS LES ARTICLES
Entrée libre.
CLOTURE définitive 30 JUIN

A vendre tout ce qui concerne les agencements, tels que, banques, vitrines, tablars, bureau, étalages, glaces, lampes à gaz, compteur et stores.

ENTREPRISE & ATELIER DE PLATRERIE & PEINTURE
Rue de la Ronde 15 et Rue de la Paix 69

Travaux en tous genres concernant les deux parties. 1373-2

Carton pierre, enseignes, peintures décoratives, dorure, faux bois et marbres. Se recommande

A. Notaris.

Vin rouge valaisan.

A vendre, 10 hectolitres, à 80 fr. l'hectolitre, logé en fûts de 200 à 300 litres, ou 75 fr. l'hectol., fût à rendre franco. Echantillon. — S'adresser à M. Adrien Tamini, St-Léonard (Valais). 1669-3

Liquidation Soldano.

Il reste encore à vendre une certaine quantité de mouvements remontoirs de 12 à 19 lignes à divers points de fabrication et provenant des meilleures fabriques, ainsi que des mouvements à clef, plus diverses fournitures d'échappements, balanciers, assortiments pour ancres anglais et lignes droites, etc., etc.; un burin-fixe, une machine à arrondir, avec fraises, une lanterne pour 48 montres, et 2 grands casiers de 15 cases chacun.

S'adresser à M. Z. Perrenoud, rue Léopold Robert 41. 1695-3

A la même adresse on demande à louer, pour St-Georges 1885, un **appartement** de 5 à 6 pièces, bien situé et au soleil levant.

Aiguisage de Coutellerie
- et Raccommodages de parapluies -
37, Rue des Arts, 37 1482-5

M. **Alfred Lecoq** a l'honneur d'annoncer au public qu'il vient de s'établir à la Chaux-de-Fonds pour y exercer sa profession. Il se charge de l'aiguisage et de tous les rhabillages de coutellerie, ainsi que de tous les raccommodages de parapluies. Il espère, par un travail prompt et des prix modérés, s'attirer une bonne clientèle.

COMESTIBLES
Charles SEINET

Oranges Sanguines.
Oranges d'Espagne. 1419-2

Un jeune allemand désire recevoir **des leçons de langue française.**

Adresser les offres au bureau de l'IMPARTIAL. 1489-1

Magasin à louer

avec **appartement** et dépendances, pour St-Georges 1885. - S'adresser chez M. Fréd. Cuanillon, rue des Arts 19. 1470-3

Mise à ban.

Madame veuve GERBER met à ban, pour toute l'année, la propriété qu'elle possède au Valanvron, consistant en pré, pâturage et forêt. Défense est faite d'y établir des sentiers qui ne sont pas dus d'endommager la forêt, les murs et barres et d'y établir aucun dépôt sur les terres. Une surveillance active sera exercée et les contrevenants punis selon la Loi. Les parents seront responsables de leurs enfants.

Chaux-de-Fonds, le 26 Avril 1884.

Publication permise

Le Juge de paix,

1599-2 ULYSSE DUBOIS.

MACHINES A COUDRE "SINGER"

— Les meilleures et les moins chères pour familles et ateliers —

3 fr. PAR SEMAINE tous les modèles

PROSPECTUS **franco.**

10 % D'ESCOMPTE au comptant

APPRENTISSAGE **gratuit.**

La supériorité des machines de la Compagnie « SINGER » est prouvée par **5 diplômes d'honneur — 200 médailles de 1re classe** et une vente annuelle de plus de **six cents mille machines.**

Pour éviter la contrefaçon, exiger, sur chaque machine, le nom de « **SINGER** » en toutes lettres.

Compagnie « SINGER » de New-York.

Seule maison à la Chaux-de-Fonds: **21, Rue des Arts, 21.** — Seul dépôt au Locle: M. **G. Weber,** rue du Marais. 873-19

Maison Eug. PAYOT, Concise

En dépôt chez M. A. KOCHER, Industrie 15

Choix splendide de **confections,** été et demi-saison, pour Dames et jeunes filles, en paletots cintrés,, pèlerines, visites dolman.

Confections en tous genres pour Messieurs, jeunes gens et enfants.

Complets pour Messieurs	de fr. 38	à fr. 65
» pour enfants.	» 10	à » 36
Pardessus mi-saison et été	» 25	à » 45

Habillements de Cadets.

Chemiserie parisienne, Chapellerie, Ombrelles, nouveautés pour la saison; parapluies, etc. — Grand choix de **poussettes.** Poussettes à deux places, soufflet mobile à tension mécanique, ressorts incassables, modèle très gracieux, pour fr. 40.

Meubles en tous genres; literie; lits complets, lits de fer. Glaces. Trousseaux confectionnés, etc. — Modèles et échantillons à disposition.

S'adresser à M. **A. Kocher,** rue de l'Industrie 15. 1120-3

Magasin de Chaussures.

J'ai l'honneur d'annoncer à mes amis et connaissances, ainsi qu'à ma nombreuse clientèle, que j'ai remis la suite de mon magasin de chaussures et fournitures pour cordonniers à Monsieur **Fritz Moor,** que je recommande.

Dl RUCH
10, Rue du Premier Mars, 10.

Me référant à l'avis ci-dessus, je m'efforcerai, par un travail consciencieux et des prix modérés, de conserver l'ancienne clientèle de M. Dl Ruch, ainsi que de mériter la confiance du public en général.

Se recommande
Fritz MOOR,
1675-2 10, Rue du Premier Mars, 10.

Changement de domicile.

LE MAGASIN DE MEUBLES
de M. Jean PFEIFFER, tapissier
est transféré
10, Rue St-Pierre, 10

Il saisit cette occasion pour se recommander à sa bonne et nombreuse clientèle ainsi qu'au public en général, pour tout ce qui concerne son état.

On trouve toujours en magasin, un grand choix de meubles en tous genres. 1655-2

Mécanicien.

Le soussigné a l'honneur d'annoncer au public qu'il vient de s'établir pour son compte en qualité de mécanicien. Connaissant parfaitement son état, il espère mériter la confiance qu'il sollicite.

A la même adresse on offre à vendre une **machine à nickeler.**

Eugène MAULAZ
Rue du Progrès, no 107 a
1690-3 Chaux-de-Fonds.

Une jeune tailleuse

se recommande aux dames de la localité pour de l'ouvrage à la maison; elle se charge aussi des raccommodages et de la lingerie. — S'adresser rue de la Place d'armes 12 A. 1666-2

Changement de domicile.

Le magasin de modes de
Mme **J. Mattenberger-Nehracher**
est transféré
27, Rue des Arts, 27

Elle saisit cette occasion pour se recommander à sa bonne clientèle ainsi qu'à l'honorable public en général.

Jolies formes nouvelles et chapeaux garnis ou non garnis, dans tous les prix.

Blanchissage et réparation de chapeaux en tous genres. — Repassage de chapeaux de soie. 1538-2

-- Magasin à louer. --

Pour cause de départ, le **magasin** et **l'appartement,** actuellement occupés par un commerce de chaussures dans l'immeuble du Casino de la Chaux-de-Fonds, est à remettre, pour St Martin 1884 ou St-Georges 1885. - S'adresser à M. Edouard Perrochet, président de la Société. 1525-4

Un horloger connaissant bien l'achevage des petites et grandes pièces Remontoir, ayant rempli pendant plusieurs années les fonctions de visiteur, cherche un emploi analogue.
S'adresser à M. Henri DuBois, rue du Parc 69. 1735 3

Mécanicien. Un bon mécanicien, ayant travaillé pendant plusieurs années dans une des premières maisons de Genève, muni de bons certificats et connaissant à fond la fabrication des couronnes et pendants, désire se placer comme chef d'atelier.
S'adresser sous Initiales F. G., poste restante Chaux-de-Fonds. 1697-2

Un bon acheveur d'échappements à ancre demande à entrer dans un atelier. — S'adresser au bureau de l'Impartial. 1702-2

Règleuse. Une demoiselle de toute moralité demande une place dans un comptoir, comme ouvrière règleuse. — S'adresser au bureau de l'Impartial. 1703-2

On désire placer **deux garçons** pour assujettis remonteurs et démonteurs. — S'adresser rue de la Ronde 39, au deuxième étage. 1688-1

Un jeune homme âgé de 16 ans très recommandé, cherche à se placer dans une honnête famille, où il aurait l'occasion d'apprendre à fond la langue française. Il serait disposé à payer quelque chose et de faire en échange quelque ouvrage, soit dans un magasin, soit à la campagne. — S'adresser à la cure de Zimmerwald Canton de Berne. 1586 2

Un visiteur-acheveur pour boîtes légères, bon horloger, connaissant les échappements ancre et cylindre, demande une place.
S'adresser au bureau de l'Impartial, sous les initiales A. E. B. 1640-2

Visiteur-acheveur. On demande de suite ou pour le 15 mai, un bon visiteur-acheveur pour pièces remontoirs 13 et 14 lignes. — S'adresser, par écrit, au bureau de l'Impartial, sous chiffre J. N. 1726-3

Commissionnaire. On demande, comme commissionnaire, une **jeune fille** honnête et libérée des écoles. Entrée de suite. — S'adresser au bureau de l'Impartial. 1700-2

Polisseuse. On demande une polisseuse de boîtes argent.
S'adresser rue du Stand 17, au premier étage, à droite. 1701-2

Graveur. On demande de suite un bon graveur d'ornements; bon gage. — S'adresser rue des Fleurs 5, au deuxième étage. 1709-2

Emboîteur. On demande un bon ouvrier emboîteur.
S'adresser chez MM. Kocher et Berthoud, rue de l'Envers 20. 1710-2

Polisseuse. On demande de suite une bonne polisseuse de cuvettes d'or, connaissant sa partie à fond ; si la personne convient elle recevra fr. 100 par mois.
S'adr. au bureau de l'Impartial. 1722-2

On demande pour entrer de suite, un bon **découpeur d'aiguilles;** bonne conduite et preuves de capacité sont exigées. — Adresser les offres à M. Melchior Keusch, fabricant d'aiguilles. à Fleurier. 1642-2

Emboîteur. On demande un bon ouvrier emboîteur.
S'adresser rue du Puits 1, au troisième étage. 1677-1

Fille. On demande une jeune fille allemande, pour aider au ménage,
S'adresser chez M. Châtillon, rue du Parc 66. 1679-1

Fille. On demande une jeune fille pour faire les récurages tous les samedis. — S'adresser rue Fritz Courvoisier 12. 1680-1

On demande pour entrer de suite dans un comptoir de la localité, un bon **démonteur et remonteur** pour grandes et petites pièces.
S'adr. au bureau de l'Impartial. 1692-1

Nickeleuse. On demande de suite une bonne ouvrière nickeleuse. — S'adresser au bureau de l'Impartial. (H 1938 J) 1617-2

Chambre. A louer de suite, à un monsieur ne travaillant pas à la maison, une jolie chambre bien meublée; on donnerait la pension.
S'adr. au bureau de l'Impartial. 1737-3

Chambre. A louer de suite, à un ou deux messieurs, une jolie chambre bien meublée. — S'adresser rue du Collège 12, au 2me étage. 1729 3

Chambre. A louer, pour le 1er Juin, une belle chambre non meublée, indépendante, à 2 fenêtres et située au soleil. — S'adresser au bureau de l'Impartial. 1682-3

A remettre de suite, une **grande chambre** non meublée.
S'adresser rue Fritz Courvoisier 36, au deuxième étage. 1691-1

Plusieurs **grands logements,** dont un avec **magasin,** sont à louer, pour St-Georges 1885, dans les maisons actuellement en construction, rue du Premier Mars, maison de l'hôtel de France, et rue Léopold Robert no 32.
Pour tous renseignements s'adresser à M. Eugène Ducommun-Roulet, rue du Puits, no 15. 1631-2

On demande à louer pour St Georges 1885, **deux logements,** chacun de 3 pièces, sur le même palier, ou un logement de 3 à 4 pièces, dans une maison d'ordre, au centre du village.
S'adr. au bureau de l'Impartial. 1696-3

Un ménage de deux personnes tranquilles demande à louer **un logement** de deux chambres, dont une à deux croisées, au soleil levant, si possible au centre du village.
S'adr. au bureau de l'Impartial. 1718-2

Pour St-Martin 1884 on demande à louer, un **logement** de **3** pièces, au soleil et au centre du village. — S'adresser à M. William Jeanneret, rue du Parc 28. 1689-2

Appartement. Un ménage de deux personnes tranquilles **demande à louer,** pour St-Martin prochaine, un logement de 2 ou 3 chambres, si possible au centre du village.
S'adresser succursale de la poste, Hôtel-de-Ville. 1681-2

On demande à acheter, **une bibliothèque vitrée,** pouvant contenir 100 volumes. — Adresser les offres à M. Albert Huguenin, instituteur, aux Convers. 1575-2

A vendre faute d'emploi, pour le prix de fr. 60, argent comptant, un bon **tour aux débris,** avec roue en fer et tous les outils pour cette partie. — S'adresser au bureau de l'Impartial. 1728-3

Pupitre. A vendre, un pupitre double, en sapin verni et en parfait état de conservation. — S'adresser au bureau de l'Impartial. 1738 3

A vendre une **jolie chienne,** race Danoise, âgée de 2 ans.
S'adresser à M. Jules Brandt, hôtel de Tête-de-Rang. 1725-3

A vendre à bas prix, une belle **table neuve,** en noyer, style Louis XV. — S'adresser au bureau de l'Impartial. 1698-2

A vendre une grande et belle **chaîne en or,** 18 karats, pour Dame. — S'adresser chez Mlle Bertha Æbi, rue du Puits 25. 1699-2

Poussette. A vendre une poussette à deux places, déjà usagée. — S'adresser au bureau de l'Impartial. 1678-1

Perdu Vendredi 2 mai, dans les rues du village, un **portemonnaie** en peau noire, contenant une cinquantaine de francs. — Le rapporter, contre récompense, au bureau de l'Impartial. 1713-2

Madame Florine Devaux-Belrichard et son enfant, Madame veuve Devaux-Monnier, Madame veuve Belrichard-Carnal et les familles Devaux, Monnier et Belrichard ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur très cher époux, père, fils, beau-frère, oncle et parent, Monsieur

Charles-Edouard Devaux

que Dieu a retiré à Lui, aujourd'hui 3 Mai dans sa 43me année après une longue et pénible maladie.

L'enterrement auquel vous êtes prié de prendre part aura lieu **Mardi 6 Mai** à 1 heure après midi. — Domicile mortuaire: rue de l'Envers No 16.

Le présent avis tient lieu de lettres de faire part. 1739 1

Messieurs les membres de **l'Union Chorale** sont priés d'assister Mardi 6 courant, à 1 heure après midi au convoi funèbre de Monsieur **Charles-Edouard Devaux,** beau-frère de Messieurs Henri et Paul Belrichard, leur collègues.

1740-1 Le Comité.

Les membres de la **Fraternité** sont priés d'assister Mardi 6 courant, à 1 heure de l'après midi, au convoi funèbre de Monsieur **Charles-Edouard Devaux,** leur collègue. (No Mle 275.)

Domicile mortuaire: rue de l'Envers, 16.

1741-1 Le Comité.

Les membres de la **Société d'Emulation industrielle** sont priés d'assister Mardi 6 courant, à 1 heure après midi, au convoi funèbre de Monsieur **Charles-Edouard Devaux,** leur collègue.

Domicile mortuaire: Envers 16. 1742-1

Les amis et connaissances de Monsieur **David Michelin Salomon,** décédé le 3 Mai, dans sa 84me année, sont invités à assister au convoi funèbre qui aura lieu, Mardi 6 courant, à 1 heure après midi aux Eplatures. — Départ du domicile mortuaire maison Perret-Michelin, à la Fiaz, à midi et demi. 1743-1

Eplatures, le 4 Mai 1884.